



Direction Générale des Affaires Economiques

Date de dépôt du dossier
(Cachet du service instructeur)

DEMANDE D'AIDE A L'INSTALLATION DES JEUNES DIPLOMES

Bases réglementaires : loi du pays n° 2018 -7 du 15 mars 2018 modifiée portant diverses mesures de soutien à l'économie de la Polynésie française et arrêté n° 1543/CM du 14/08/2018

Dossier à déposer à la Direction Générale des Affaires Economiques (DGAE)

Cellule aides aux entreprises

Bâtiment des Affaires Economiques (1^{er} étage) – Fare Ute – Papeete - BP 82 – 98713 Papeete

☎ : 40 50 97 88 – Courriel : secretariat.dgae@administration.gov.pf - site internet : www.dgae.gov.pf

I - INFORMATIONS SUR LE DEMANDEUR

I-1 - Informations générales

Nom, prénom :

N° TAHITI : Numéro de téléphone :

Date et lieu de naissance :

Situation familiale :

Lien de parenté avec le cédant et/ou le bailleur (y compris associé d'une SCI) : OUI..... NON

Si oui lequel :

Notion de Reo Maohi : OUI NON

Adresse géographique du local professionnel :

Adresse postale :

Adresse courriel :

I-2 - Diplômes scolaires et universitaires obtenus

Années	Formation suivie	Diplôme obtenu	Etablissement

II-3 - Nature des investissements et dépenses pour lesquels l'aide financière est sollicitée⁴

Libellé général	Coûts prévisionnels TTC

II-4 - Informations sur les investissements et dépenses pour lesquels l'exonération des droits et taxes à l'importation est sollicitée

Détail de dépenses (en FCFP) Devis/factures proforma : (nom du fournisseur et n° du devis)	Montants TTC	Marques, types, numéro,... ⁵
n° 1 :		
n° 2 :		
n° 3 :		
n° 4 :		
n° 5 :		
n° 6 :		
n° 7 :		
n° 8 :		
n° 9 :		
n° 10 :		
TOTAL		

En cas de reprise d'activité préexistante, identité/dénomination et N° TAHITI de l'entreprise ou du professionnel cédant :

.....

Montant des droits d'enregistrement prévisionnels dû par le demandeur sur le prix de cession :

Impôt sur les transactions ou impôt sur les sociétés dû par le cédant sur le produit de cession :

Pour les activités commerciales, préciser si l'enseigne commerciale du cédant sera préservée (O/N) :

En cas de prise à bail de locaux à titre commercial ou professionnel :

- Identité/dénomination et, le cas échéant, n° TAHITI de l'entreprise ou du professionnel bailleur :

- Montant du loyer mensuel convenu avant tout abattement lié au dispositif :

- Montant du loyer mensuel prévisionnel si le bailleur obtient les abattements :

⁴ Fournir des justificatifs (devis, projet de rachat...). Pour les projets situés sur une île autre que Tahiti, préciser les dépenses engendrées par le transport. **Les dépenses déjà réalisées ne sont pas éligibles.**

⁵ A préciser lorsque le demandeur souhaite bénéficier de l'exonération de tous droits et taxes à l'importation du matériel neuf et indispensable à l'exercice de sa profession. Il conviendra d'indiquer toutes les informations permettant d'identifier le matériel. **POUR RAPPEL** : Le bénéfice des exonérations doit être sollicité lors du dépôt de la déclaration en douane à laquelle doit être joint l'arrêté attributif de l'aide.

III – ELEMENTS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

III-1 - Plan de financement

	Montants TTC en F CFP
Subvention sollicitée (maximum 30% du montant total TTC du projet dans la limite d'un plafond de 6 millions FCFP)	
Apports en fonds propres ⁶	
Emprunt bancaire ⁷ :	
Banque :Durée.....	
Autre Prêt (Sofidep...) ⁸ :Durée.....	
<input type="checkbox"/> Prêt familial ⁹ <input type="checkbox"/> Micro crédit ¹⁰	
Autres ¹¹ :	
.	
TOTAL	

Estimation de la trésorerie nécessaire au démarrage (stock de départ/BFR) : F CFP

III-2 - Compte de résultats

	Année 1
A - PRODUITS	
Ventes (chiffre d'affaires mensuels x 12)	
B - CHARGES	
1. Charges d'exploitation	
Achats de matières premières	
Achats de marchandises	
2. Charges externes	
Loyer, carburant, électricité, téléphone,	
3. Charges salariales	
Salaires des employés + charges patronales	
Rémunération de l'exploitant	
Cotisation RNS	
4. Impôts et taxes : patentes, taxes communales	
5. Charges financières : intérêts des emprunts	
6. Dotations aux amortissements	
7. Dotations aux provisions	
8. Impôts sur les transactions ou sur les sociétés	
C - RESULTAT	

III-3 - Quantités mensuelles et prix moyens des produits ou services représentatifs de l'activité

Produits ou services	Prix de vente unitaire	Quantités vendues/mois	Chiffre d'affaires/mois
Total du chiffre d'affaires mensuel			

⁶ Attestation bancaire justifiant des fonds propres

⁷ Attestation de financement bancaire ou contrat de prêt à fournir

⁸ Idem que note 7

⁹ Idem que note 7

¹⁰ Idem que note 7

¹¹ L'aide à l'installation professionnelle des jeunes diplômés n'est pas cumulable avec tout autre dispositif d'aide publiques directes, ni avec le régime des investissements directs et indirects régi par le code des impôts (défiscalisation locale).

III-4 – Création d'emplois

Nombre de salariés envisagés sur 5 années (préciser CDI/CDD, emplois aidés, reprise de salariés, etc...) :

.....
.....
.....

IV - ENGAGEMENT DU DEMANDEUR

Je soussigné(e), (Nom et prénom) :déclare sur l'honneur que les informations mentionnées ci-dessus sont exactes et sincères.

En contrepartie des aides octroyées par la loi du pays n° 2018-7 du 15 mars 2018, **je m'engage** :

- à notifier à la Direction générale des affaires économiques le démarrage de mon activité ;
- à exercer de manière continue l'activité pour laquelle j'ai été aidé(e) pendant 5 ans à compter de la date de notification de mon arrêté ;
- à utiliser l'aide financière pour les seuls besoins de mon activité professionnelle telle que mentionnée dans l'arrêté attributif. Le non respect de cet engagement entraîne le remboursement total de l'aide financière ;
- à transmettre, dans le délai de douze mois à compter de la date de notification de la décision attributive de l'aide financière, à la Direction générale des affaires économiques, l'ensemble des factures acquittées correspondant aux dépenses d'investissement présentées dans mon dossier.

Toute opération démarrée antérieurement au dépôt du dossier et/ou ayant fait l'objet d'un acompte (travaux démarrés ou achats réalisés) ne peut être prise en charge au titre du présent dispositif.

Je m'engage également à répondre sans délai à toute demande d'informations de la Direction générale des affaires économiques.

Fait à : Le

Signature

Le demandeur certifie l'authenticité des informations portées sur ce document. Toute fausse déclaration est punie par la Loi (article 441-6 du code pénal)

Le demandeur joint au dossier les pièces suivantes :

- *Curriculum vitae* et copie de son diplôme ;
- pièce d'identité ou passeport ;
- autorisation(s) administrative(s) éventuellement nécessaires à la réalisation du projet ;
- relevé d'identité bancaire ;
- extrait KBIS (le cas échéant) ;
- devis/factures proforma des équipements neufs et/ou travaux envisagés
- tout document justifiant les financements complémentaires (attestation bancaire, ...) ;
- justificatif d'inscription au RNS.